athlétisme
AUVERGNE
RHONE-ALPES

LIVRET DES COMPÉTITIONS

cadets à master

LIVRET Automnal 2023

athletisme-aura.fr

Partenaires Majeurs

La Région Auvergne-Rhône-Alpes · Crédit Mutuel · AG2R LA MONDIALE · Carsat Rhône-Alpes

- SOMMAIRE -

Sommaire	3
Marche	4
Interclubs	6
Qualif Coupe de France	7
Quotas de Jury/Club	8
Contact CSO	9

La date de début de saison et le changement de catégorie s'applique depuis le 1er septembre 2023. Vous trouverez dans ce livret que les épreuves d'automne avec des nouveautés notamment pour les interclubs jeunes qui deviennent les interclubs **« Avenir»** avec deux niveaux National 1 et national 2 .

Tous les clubs peuvent s'engager sur le niveau N1.

Pour le niveau N2 les clubs évoluant aux interclubs nationaux Elites ou N1 ne peuvent s'y engager.

Ces interclubs sont mixtes et dans chaque division Nationale 1 et Nationale 2, comprennent 2 catégories : **U20** (U18+ U20) et **U23** (U18+U20+U23).

Dans la division **Nationale 1**, seront retenus dans chaque épreuve une performance féminine et une performance masculine et les relais 4X200 masculins et féminines.

Dans la division **Nationale 2**, sera retenue dans chaque épreuve la meilleure performance féminine ou la meilleure performance masculine et 1 des relais 4x200m.

Lors du tour qualificatif, les équipes doivent être déposées en amont de la compétition avec possibilité d'engager un athlète supplémentaire par course en respectant les possibilités individuelles de participation.

>> MARCHE DE DUREE <<

CHAMPIONNATS AURA DE MARCHE DE DUREE - BMCJESM
BOURG-EN-BRESSE – STADE R. DEGUIN
DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Présentation Générale

- Ce Championnat propose les durées suivantes : 10’ / 20’ / 30’ et 1H.
- Il est ouvert aux catégories : BE / MI / CA / JU / ES / SE / MA

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 20 septembre 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 20 septembre 23h59)*

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 20 septembre 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.8
- L’horaire définitif sera consultable sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Louis LAFLEUR - voir e-mail en fin de livret

>> MARCHE SUR ROUTE <<

CHAMPIONNATS AURA 20KM MARCHE ET PRE-REGIONAUX 10KM MARCHE - CJES LA COTE ST-ANDRE

DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023

Présentation Générale

- Championnat AURA du 20km Marche sur route pour les catégories JU/ES/SE/MA.
- Championnat Pré-Régional du 10km Marche sur route pour les catégories JU/ES/SE/MA.
- Un 5km Marche sur Route sera proposé pour les cadets, qualificatif pour le championnat de France estival.

Cette compétition est ouverte aux athlètes de la catégories CA/JU/ES/SE/MA.

Des épreuves découvertes seront proposées pour les catégories plus jeunes sur 1km / 2km et 3km.

Conditions de participation Aura

Athlètes Ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 8 novembre 23h59)*

Conditions de participation Hors Ligue

Athlètes hors Ligue

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA *(avant le mercredi 8 novembre 23h59)*

Informations Complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 8 novembre 23h59)* en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.8
- L'horaire définitif sera consultable sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Louis LAFLEUR - voir e-mail en fin de livret

>> INTERCLUBS « AVENIR » <<

TOUR QUALIFICATIF INTERCLUBS « AVENIR » (N1 ET N2)
DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023
AIX-LES-BAINS

Présentation Générale

Suite à l'enquête fédérale menée auprès des clubs, la fédération a décidé de modifier le règlement de l'Interclubs « Jeunes », appelé désormais Interclubs « Avenir ».

Les équipes sont désormais mixte.

2 divisions sont proposées :

- Interclubs N1 -> Dans cette division, la meilleure performance Masculine ET Féminine de chaque épreuve sera prise en compte ainsi que les 2 relais 4x200m.
- Interclubs N2 -> Dans cette division, la meilleure performance Masculine OU Féminine de chaque épreuve sera prise en compte ainsi que le meilleur des 2 relais.

***Attention :* les Clubs opérant en Elite et N1 des Championnats de France Interclubs ne peuvent pas participer dans la division N2.**

2 catégories sont proposées : U23 (catégories autorisées U23 / U20 et U18) et U20 (catégories autorisées (U20 et U18).

4 Classements seront donc établis à l'issu de ce tour régional, permettant la qualification à la Finale Nationale : U23-N1 / U20-N1 / U23-N2 / U20-N2

Engagements

Les clubs annoncent leur souhait de participer à cette compétition par retour de mail, début septembre sur la formule de leur choix.

Les compositions prévisionnelles d'équipes sont faites par engagement en ligne sur le site de la ligue AURA.

- ***Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA*** *(avant le mercredi 4 Octobre 23h59)*

Les modifications peuvent être effectuées sur place le jour de la compétition (cf : horaires)

Chaque club peut engager un maximum de 3 athlètes sur les courses et 2 athlètes sur les concours (par équipe et par sexe).

Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours (possibilité que les concours soient de la même famille en N2, pas en N1) il pourra, en outre, prendre part au relais -> Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses.

Informations Complémentaires

Engagements en ligne du jury sur le site AURA *(avant le mercredi 4 Octobre 23h59)* en respectant le quota suivant : 4 juges par équipe

– L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site Ligue AuRA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi 5 Octobre (après clôture des engagements).
– Pourront seuls concourir au titre de leur club, les athlètes licenciés pour celui-ci la veille de la compétition qualificative à laquelle ils participeront. Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers en application des dispositions définies dans les Règlements Généraux de la FFA est limité à 2 masculins et 2 féminines par équipe.
– Contact CSO pour cette compétition : Jacques LEONARD et Fabien LOIRAT (voir e-mail en fin de livret)

>> TOUR QUALIFICATIF COUPE DE FRANCE <<

TOUR REGIONAL QUALIFICATIF A LA COUPE DE FRANCE (2 SITES PROPOSES AU CHOIX)
SAMEDI 30 SEPTEMBRE – CLERMONT-FERRAND
DIMANCHE 1 OCTOBRE – GRENOBLE

Présentation Générale

- Tous les relais, courses de haies par catégorie MCJES et concours proposés à la coupe de France figurent au programme de cette compétition.
- Les clubs concourant en Interclubs Elites (au mois de Mai) n'ont pas accès aux épreuves mixtes.

Engagements

- Les clubs engagent en ligne sur le site de la ligue les 4 (au minimum) athlètes par épreuve.

  ➢ ***Engagements des athlètes en ligne sur le site AURA*** *(avant le mercredi 27 septembre 23h59)*

- Chaque club peut engager plusieurs équipes de relais
- Les engagements hors équipes ne sont pas acceptés
- Les modifications peuvent être effectuées sur place le jour de la compétition (cf : horaires)

Informations Complémentaires

– **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** *(avant le mercredi 27 septembre 23h59)* en respectant les quotas « Championnats de Zone » indiqués dans ce livret p.8

– Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site Ligue AuRA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).

– Contact CSO pour cette compétition : Michel CLAIRE et Alain BONARDI (voir e-mail en fin de livret).

Quotas de Jury/Club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits.

L'inscription des jurys est **obligatoire** sur le site athletisme-aura.fr avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place, ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration. Le non respect des quotas jury est pénalisé de 100€ par juge manquant.

Qualification des jurys

Pour nos compétitions régionales, il est demandé aux clubs de contribuer au déroulement et à la régularité de celles-ci en présentant un nombre minimum de juges selon un quota défini en fonction du nombre de leurs participants.

Ces juges doivent être licenciés et avoir une qualification.

Par dérogation, on admet dans le quota des juges comptant pour leur club : un juge en cours de formation à condition que le club inscrive également un officiel qualifié dans le jury. (Niveau assistant et plus). Un jeune juge (catégorie U 14 ou U 16) ayant la qualification régionale ou fédérale pourra compter dans le quota club à la condition que le club inscrive également un officiel qualifié dans le jury. Ne pourra être pris en compte qu'un maximum de 2 jeunes juges (régional ou fédéral) par club et par compétition régionale

Les juges en formation désirant faire valider la pratique terrain doivent le signaler et s'inscrire à l'avance auprès de la commission des officiels. joussemichael@orange.fr

L'officiel logica devra veiller à ce que l'ensemble du jury soit bien répertorié et notamment précisé : juge en formation ou jeune juge dans le sous-domaine qualification de logica

Compétitions de marche

- de 2 à 3 athlètes >> 1 officiel
- de 4 à 5 athlètes >> 2 officiels
- 6 athlètes et plus >> 3 officiels

Coupe de France

- 4 athlètes >> 1 officiel
- de 5 à 7 athlètes 2 officiels
- de 8 à 16 athlètes >> 3 officiels
- de 17 à 27 athlètes >> 4 officiels
- de 28 à 40 athlètes >> 5 officiels
- 41 athlètes et plus >> 6 officiels

Interclubs Avenir

- 4 officiels par équipe

>> CONTACTS CSO <<

Nom	Prénom	Fonction	Tel	Email
CLAIRE	Michel	Président CSO	06 20 97 09 80	michelclaireyz@gmail.com
LOIRAT	Fabien	Responsable Compétitions	06 31 19 69 19	fabien.loirat@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06 76 06 66 93	alain-bonardi@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT Compétition	06 62 54 15 27	thierry.lauron@athlelara.com
MARIE	Jean-Claude	Resp. Epreuves Combinées	06 21 06 39 40	mariehardy2@wanadoo.fr
LEONARD	Jacques	Resp. Interclubs	06 84 14 39 85	j.leonard@wanadoo.fr
PENICHON	Patrick	Resp. Alpes	06 67 09 38 21	penichon.patrick2@orange.fr
LAFLEUR	Jean-Louis	Resp. Marche	06 71 84 50 86	famille.lafleur@orange.fr
BELLEVEGUE	Louis	Resp. Masters	06 74 05 97 97	lbellevegue@wanadoo.fr

>> INFORMATIONS CSO <<

En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraineurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription qui sont toujours fixés au mercredi 23h59, ceux-ci permettent de réajuster les horaires de façon définitive pour mise en ligne le jeudi 14h00.

- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,

- de respecter les quotas de jury, ces derniers sont prévus d'officier sur la totalité de la journée concernée.

- La participation des masters est autorisée en toutes catégories avec les caractéristiques de leur engin de lancer et de hauteur de haies (pas de modifications des intervalles).

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la coursive ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Les installations sportives et annexes doivent être restituées propres à la fin de la compétition. Les juges doivent retirer les marques au sol, ramener le matériel utilisé (starting-block, planches d'appel, barres, toises, etc… .... En cas de bris ou de détérioration de matériel le signaler au juge-arbitre qui le mentionnera dans son rapport.

Chaque athlète, coach, juge et dirigeant doivent veiller à respecter les installations mise à disposition (tribunes, piste, …) ne pas laisser de déchets, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs …